

Image not found or type unknown



## Maintien de salaire à 70 % du net

Par **ESSO**, le **05/12/2010** à **22:04**

Bonjour,  
Nous sommes en cours de négociation pour le maintien de salaire à 70 % du salaire net y compris les 3 jours de carence (Les IJSS ainsi que le complément de salaire doit faire 70% du net)  
pour un salarié absent 5 jours, salaire de base de 2000 €, pouvez me donner le schéma du bulletin de salaire et les calculs  
merci